

LA JUSTICE SERAIT-ELLE DEVENUE « UN MONSTRE FROID » ?

429h1



Kiril BOUGARTCHEV
Avocat à la cour, associé gérant
Bougartchev-Moyne Associés AARPI,
ancien secrétaire de la Conférence
du stage

« Il n'y a hélas pas
de vaccin contre les maux
de notre époque »

Les résultats de l'étude sur « les rapports des citoyens à la justice » menée sous l'égide de Cécile Vigour, directrice de recherche au CNRS, publiés au mois de juin 2021, révèlent le déficit structurel de confiance qui frappe l'institution judiciaire (<https://lext.so/KzC852>). « Les justiciables n'attendent pas seulement qu'on règle leur litige, ils veulent de l'écoute, de la considération et même du réconfort. Comme le patient est désormais informé à l'hôpital du protocole de soins le concernant, le justiciable aimerait être informé par exemple du délai que prendra sa procédure » indique-t-elle.

Si 85 % des citoyens interrogés disent avoir plutôt ou tout à fait confiance dans les policiers et les gendarmes, 70 % dans les juges et 60 % dans les avocats, la confiance en l'institution décroît à la faveur des expériences judiciaires, notamment en matière familiale ou pénale. Certes, l'image que se donnent ses palais n'y est pas totalement étrangère. Le plus imposant d'entre eux, situé à la limite du périphérique, ne déroge pas à la règle. Par sa froideur, le tribunal judiciaire de Paris ressemble en effet davantage à un hôpital ou à une salle d'embarquement qu'à un lieu de proximité. Les justiciables, le plus souvent profanes, y sont livrés à eux-mêmes dans l'anonymat total tandis qu'ils se retrouvent confrontés aux méandres de termes juridiques qu'ils ne maîtrisent pas.

Même entre professionnels du droit, la distance est palpable. Dans les salles d'audience, avocats des parties civiles et de la défense se font désormais face. Et pour arriver au bureau d'un juge d'instruction ou d'un magistrat du Parquet, il convient de se soumettre à d'innombrables sas de sécurité et de montrer patte blanche. Une telle configuration décourage inévitablement les échanges informels entre avocats et magistrats. Récemment, une certaine presse s'est émue des échanges entre avocats de la défense et magistrats du Parquet. Quel drôle de procès en sorcellerie ! Depuis quand avocats et magistrats ne peuvent interagir que dans les prétoires ?

La justice, à l'image de notre société, est malade. Il n'y a hélas pas de vaccin contre les maux de notre époque. Les États généraux de la justice, qui se tiennent actuellement, permettront-ils de faire émerger collectivement des remèdes efficaces ? À quelques mois de l'élection présidentielle, permettez-moi d'en douter.

Le procès historique des attentats du 13 novembre 2015, largement accessible au public en ce qu'il est relayé presque minute par minute sur Twitter, quotidiennement dans la presse et par ailleurs filmé pour les archives audiovisuelles de la justice, pourrait en revanche rapprocher les citoyens de leur justice. D'aucuns y voient l'émanation concrète de l'État de droit et l'expression de la démocratie. Malheureusement, le temps et les moyens consacrés à ce procès hors normes ne reflètent en aucun cas les carences de l'institution judiciaire dans son ensemble et ne sauraient occulter ni le traitement expéditif réservé à une grande majorité de dossiers ni l'incroyable lenteur affectant tant d'autres procédures. ●